

MISE EN PLACE DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)



POUR QUE LES ZFE NE DEVIENNENT PAS DES **Z**ONES À **F**ORTE **E**XCLUSION !

D'ici à 2024, l'instauration, à marche forcée, des Zones à Faibles Émissions (ZFE) **interdira l'accès aux métropoles à 75% des véhicules aujourd'hui en circulation.** Les aides au remplacement des transports

obsolètes ne suffiront pas. Les ZFE risquent de creuser la fracture sociale et territoriale. **Comment les habitants vivant en périphérie des grandes métropoles pourront-ils continuer à se rendre à leur travail ?**

LA FEDA DEMANDE AUX ÉLUS DE REVOIR LEUR COPIE DANS L'INTÉRÊT DE TOUS.

- Modification du calendrier et des modalités de l'interdiction de circuler dans les ZFE,
- Les **Crit'air 3 jusqu'en 2024** (et non 2022),
- Les **Crit'air 2* jusqu'en 2028** au moins (au

- lieu de 2024) *(*soit 40 % du parc aujourd'hui),*
- **Augmenter les aides** aux pros et particuliers,
- **Indemniser les pros obligés de délocaliser** leur activités économiques à cause des ZFE.